



AU NOM

PROFESSION

avocat



Indispensable au corps de la société au même titre que le médecin et l'instituteur, mais mal connu, parfois mal aimé, critiqué, sujet aux fantasmes, l'avocat remplit un rôle primordial, celui de porter la parole de chacun face à l'institution judiciaire. Rencontre avec six hommes et femmes de loi unis par une même passion et un même engagement au service de la justice et du justiciable.

Maud VIAN

PORTER LA PAROLE

À QUELQUES MOIS DE PRENDRE SES FONCTIONS DE BÂTONNIER,
MAUD VIAN REVIENT AUX ORIGINES D'UNE VOCATION
ET AUX EXIGENCES D'UN MÉTIER.





Née à Clermont-Ferrand, Maud Vian a grandi tout près de la faculté de droit qu'elle a ensuite intégrée. « Dans l'enfance et l'adolescence, on a des prises de position contre l'injustice, c'est ce qui m'a amenée à m'intéresser au droit. Puis, lors de mes stages en cabinets, j'ai pu découvrir des domaines d'intervention différents. C'est cette richesse, cette diversité qui crée une véritable ouverture d'esprit, quand toutes les positions arrêtées volent en éclats... »

« Il faut permettre à tous d'avoir accès à ce droit fondamental »

Le droit de chacun

Le 21 décembre 2000, la jeune femme prête serment, à la cour d'appel de Riom. « Ce fut un moment très émouvant, il y a une mise en perspective

du serment devant les magistrats, cela revêt un aspect symbolique très important, ce sont des repères, des socles communs. »

Le point de départ d'une carrière qui amènera Maud Vian à traiter principalement des affaires en droit du dommage corporel, en droit de la famille et en droit pénal, en gardant toujours à l'esprit le sens étymologique d'avocat, « du latin *advocare* qui signifie "appeler auprès de", c'est-à-dire porter la parole de, nous portons la parole de notre client que l'on porte aussi moralement ». Dans un parcours judiciaire souvent éprouvant, « on accompagne les hommes, presque comme un tuteur physique car ils peuvent se reposer sur nous. J'aime l'image du petit nuage gris au-dessus de leur tête quand ils franchissent la porte du cabinet... Ils ont besoin d'être écoutés, et c'est à nous de mettre en harmonie, de transformer cette parole en langage judiciaire ».

Primus inter pares

Aujourd'hui, après une quinzaine d'années d'exercice, Maud Vian, membre du Conseil de l'Ordre depuis 5 ans, vient d'être élue Bâtonnier et prendra ses fonctions le 1^{er} janvier prochain : « c'est par l'échange avec les bâtonniers que j'ai pris goût et volonté de m'investir, j'ai senti que c'était le moment ». Issue de la même promotion que l'actuel bâtonnier Me Frédéric Franck, Maud Vian compte « poursuivre son travail d'ouverture, en termes d'accès au droit » avec le renforcement du partenariat avec les Restos du Cœur et le Secours Populaire ou encore les permanences dispensées dans les prisons mais aussi à la Chambre de commerce et d'industrie pour les artisans et les PME. Un accès au droit fondamental car relevant « du pouvoir régalién de l'État. Il faut donc permettre à tous d'avoir accès à ce droit fondamental ».

Liberté de parole

Un travail d'ouverture effectué dans un contexte d'insécurité juridique, et d'empilement de réformes : « il y a une perte de sens, on oublie la raison d'être d'un texte. Pour exister, le politique veut légiférer, sans réelle vision (...). Il y a une défiance des pouvoirs publics vis-à-vis de notre profession. Nous savons faire, il faut nous faire confiance car nous avons les mains dans le cambouis, mais il n'y a aucune volonté politique d'apaisement... » Une liberté de parole qui fait l'essence de la fonction d'avocat et que Maud Vian incarne avec exigence. ■

Gilles-Jean PORTEJOIE

« DILETTANTE PAR COQUETTERIE »

SOUVENT DÉSIGNÉ COMME L'AVOCAT MÉDIATIQUE,
L'HOMME EST BIEN PLUS COMPLEXE. IL SE DÉCRIT LUI-MÊME
COMME « UN ANGOISSÉ PERMANENT QUI JOUE
LES DILETTANTES PAR COQUETTERIE ».

Du genre à réveiller sa compagne en pleine nuit pour répéter sa plaidoirie à la belle étoile, autour du lac. D'intenses nuits blanches avant l'adrénaline du prétoire. Gilles-Jean Portejoie est aussi un homme de rencontres, « *qu'il faut savoir humer* », passionné par ces grands personnages « *qui nous font rencontrer l'histoire* », de son mentor l'avocat Paul Lombard – « *que j'aime comme un père* » – à Michel Charasse l'ancien ministre de François Mitterrand ou l'inclassable Jacques Vergès. Quant à sa rencontre avec un certain Johnny Hallyday, Gilles-Jean Portejoie retient « *un homme attachant qui est devenu un ami et le souvenir de cinq années d'un combat judiciaire dantesque avec le procureur Eric de Montgolfier, à la fois dans les médias et sur le terrain procédural* ».

Affaires sensibles

Pour son mentor Paul Lombard, « *il n'y a pas de grand avocat, il n'y a que de grandes affaires* ». Gilles-Jean Portejoie a ainsi traité de lourds dossiers avec un fort aspect médiatique comme lorsqu'il a défendu Laurent Ségalat, ce généticien suisse accusé du meurtre de sa belle-mère, le préfet Bernard Bonnet, Eric Vigne l'ex-mari de Lolo Ferrari, ou encore le coureur cycliste Raphaël Geminiani, en 1997, pour

contester une décision de l'Union cycliste internationale qui invalida 30 ans plus tôt le record mondial de l'heure établi à Milan par Fausto Coppi et mit un terme à sa carrière de directeur sportif.

Du prétoire au pressoir

Mais aussi des affaires plus légères, comme ce conflit de voisinage à Sallèles au sujet de gallinacés trop bruyants. Cet amoureux de la langue, pour qui « *la plus petite affaire recèle des trésors pour qui aime le genre humain* », aura apprécié le jugement rendu: « *Attendu que la poule est un animal anodin et stupide, au point que nul n'est encore parvenu à le dresser, pas même un cirque chinois...* » !

Celui qui fut (et reste) le plus jeune bâtonnier de France, à seulement 37 ans, travaille aujourd'hui, entre Paris, Genève et Clermont, avec ses deux fils Renaud et Jean-Hubert. « *C'est un bonheur quotidien. Je suis heureux qu'ils aient choisi ce métier, et on me dit souvent qu'ils plaident comme moi!* » Quand il n'est pas dans la transe de la plaidoirie, il s'extasie, dans son antre bourbonnais, de la bonne chère et du bon vin, mais ne s'éloigne jamais vraiment de la salle d'audience, théâtre de ses passions, lorsqu'il co-baptise, avec son ami Dominique Rizet, sa cuvée personnelle « *Faites entrer la cuvée* »... ■

« La plus petite
affaire recèle des
trésors pour qui aime
le genre humain »



Jean-François CANIS

L'ŒIL CRITIQUE

IL L'AVOUE DANS UN SOURIRE : C'EST « UN PEU PAR HASARD »
QU'IL EST DEvenu AVOCAT. « UNE AMIE PASSAIT L'EXAMEN,
J'AI FAIT PAREIL... »

Aujourd'hui, il n'y a plus de hasard. Jean-François Canis est passionné par cette fonction qu'il exerce depuis plus de vingt-cinq ans. Avocat généraliste – « il est primordial de travailler sur tous les aspects du droit, c'est riche d'enseignements » –, l'homme de loi s'est construit au fil de ses rencontres. Avec ses futurs clients qu'il défendait lors des dix années où il fut avocat commis d'office. Avec Noelle Sagan, « qui m'a transmis ce goût pour le droit de la famille et le droit social, et avec Denis Julien qui m'a transmis cette passion pour le droit pénal ». Droit pénal dont relèvent de nombreuses affaires traitées ces dernières années par l'avocat. « Le droit pénal, c'est la discussion de la valeur de la procédure et la discussion de la valeur de la preuve ». Celui qui enseigna durant une quinzaine d'années à l'École du barreau ajoute : « avec le client, il faut, je crois, conserver une certaine distance, être à l'écoute, garder un œil critique sur les procédures et être capable de voir les carences, les insuffisances. Je dois

avoir la compétence de les soulever, sinon je commets une faute ».

Le sens de la peine

Quand vient le temps du procès vient le temps de la quête de sens. « Lorsque le client plaide coupable, on travaille sur le parcours de l'individu et sur les circonstances du passage à l'acte. Il est humanisé car il y a toujours une histoire, un contexte... » Interroger, comprendre et expliquer, un travail que l'avocat poursuit sans relâche, à la lumière d'ouvrages traitant de psychologie, de psychiatrie, de criminologie « et les ouvrages de confrères et magistrats comme Antoine Garapon et Denis Salasse. Cela alimente la réflexion sur la peine et sur la politique pénale. Car il faut avoir un discours sur la peine, pour expliquer ce qu'est la prison, et faire comprendre aux jurés et aux juges ce que la peine signifie concrètement pour cet individu. » Passionné par son métier, Jean-François Canis n'en est pas moins « absorbé, happé, donc cela crée parfois des situations compliquées, et un peu d'irritabilité. Mais j'ai la chance d'être bien entouré par ma famille et mes amis. C'est mon oxygène... » ■

« Le droit pénal, c'est la discussion de la valeur de la procédure
et la discussion de la valeur de la preuve »





Laure VAILLANT

« CE MÉTIER, C'EST L'ÉCOLE DE LA MODESTIE »

NATURELLEMENT ATTIRÉE PAR LE DROIT, « CETTE MATIÈRE VIVANTE, FASCINANTE, EN PERPÉTUEL MOUVEMENT, PRESQUE COMME DE LA PÂTE À MODELER », LAURE VAILLANT A ENSUITE CHOISI LA FONCTION D'AVOCAT. « CE N'ÉTAIT PAS FORCÉMENT ÉVIDENT PUISQUE J'ÉTAIS TRÈS TIMIDE, MAIS DÈS LE PREMIER STAGE, J'AI ÉTÉ CONVAINCUE. J'AI TROUVÉ ÇA FANTASTIQUE ».

Son stage à Riom chez la première femme élue bâtonnier M^e Desbordes, en tant que collaboratrice sera fondateur: « M^e Desbordes m'a tout appris, surtout la rigueur, en termes de rédaction, de recherche... ». Une fois son serment prêté, le 21 décembre 1995, la jeune avocate rejoint le cabinet Sagon. « J'ai beaucoup appris, il a fallu aller au feu malgré la timidité, une timidité qui ne transparait pas dans le travail mais qui ressurgit parfois dans la vie privée...c'est un métier où on s'oublie parfois, il faut avoir un entourage solide et fiable. »

La part des choses

Avocate généraliste, Laure Vaillant traite de nombreuses affaires relevant du droit pénal et fait face à des situations très difficiles où « il faut faire la part des choses. Des clients vous touchent plus que d'autres et avec certains, il faut mettre de la distance. Et il ne faut pas oublier que tout le monde peut avoir affaire à la justice, tout le monde, que ce soit dans le travail, la famille, etc. Ce métier, c'est l'école de la modestie ».

Libre et indépendante

Membre du Conseil de l'ordre depuis cinq années, Laure Vaillant fait également partie des soixante avocats de l'enfant du barreau de Clermont-Ferrand. « L'avocat de l'enfant n'est pas partie, mais assiste l'enfant qui n'est pas théoriquement en position décisionnaire. Notre rôle consiste à déterminer si l'enfant a la maturité nécessaire et si cela n'aura pas trop de conséquences sur sa vie, le choix des mots est important pour protéger l'enfant », explique l'avocate avant d'ajouter: « en France, la justice des mineurs est très éducative, c'est une chance, mais elle doit aussi évoluer. Il faut savoir poser des limites au mineur, et les outils ne sont pas tous utilisés au bon moment... ». Cette liberté de parole, Laure Vaillant la défend sous tous ses aspects. « Je veux pouvoir exercer comme je le souhaite, choisir mes moyens de défense et être libre de dire ce que je veux à mon client. » Ainsi, l'avocate travaille seule et pratique la fonction d'avocat « de façon artisanale, afin d'établir une meilleure proximité avec le client qui n'a affaire qu'à nous. Même si je n'ai pas le don d'ubiquité, je connais personnellement tous les dossiers ». ■

« Je veux pouvoir exercer comme je le souhaite, choisir mes moyens de défense et être libre de dire ce que je veux à mon client »

Lionel DUVAL

AUX CÔTÉS DES VICTIMES

DEPUIS PLUS DE 25 ANS, LIONEL DUVAL SE CONSACRE
NOTAMMENT À LA DÉFENSE DES VICTIMES.
DES PERSONNES FRAGILISÉES QU'IL FAUT SOUTENIR
ET ACCOMPAGNER À CHAQUE ÉTAPE D'UN PARCOURS
JUDICIAIRE SOUVENT TRÈS ÉPROUVANT.



L'homme confesse ne jamais avoir été fasciné par des personnages emblématiques de la justice ou de grands avocats. « J'étais plutôt intéressé par l'idée de proximité avec les gens, par le rôle social, d'aide et d'assistance aux personnes dans le besoin. » Et c'est en 1989, après avoir grandi en Lozère, que Lionel Duval rallie sa ville natale de Clermont-Ferrand et prête serment. « Une réelle fierté. Je suis issu d'un milieu modeste, mon père était chauffeur poids lourds et ma mère secrétaire. Je leur rends donc hommage. »

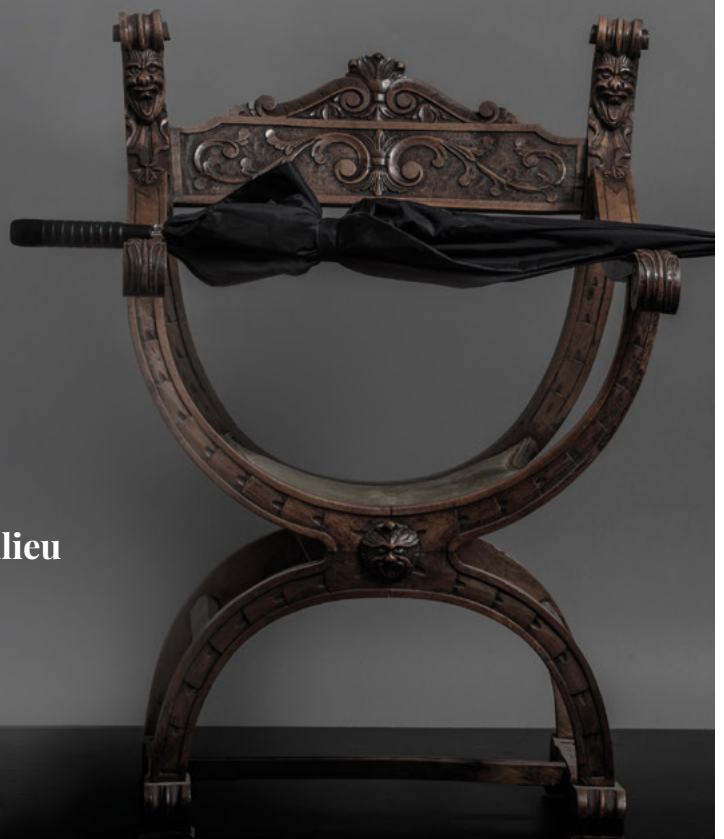
La bonne distance

La défense des victimes est au cœur du travail de Lionel Duval, qui fut avocat de SOS Femmes durant de nombreuses années, et qui traite entre autres des affaires de préjudices liés aux accidents de la circulation. Un travail d'équipe « avec les psychiatres, les psychologues, je suis également assisté par des médecins spécialisés en traumatologie, ou encore des ergothérapeutes... Il y a des éléments techniques qui permettent de chiffrer les procédures, mais l'aspect humain est essentiel ». Des affaires très éprouvantes pour les victimes, mais aussi pour l'avocat. « Au fond, je suis très émotif mais je dois garder une attitude professionnelle, même lorsque l'on est confronté par exemple à la souffrance d'enfants... Il y a un équilibre à trouver entre distance et empathie. »

Une fonction en mutation

Lorsqu'il porte un regard sur l'évolution de la fonction d'avocat, Lionel Duval déplore l'avènement d'une « société de plus en plus procédurière », où l'avocat deviendrait un produit de consommation comme un autre. Et serait de moins en moins préparé à l'exercice de sa fonction. « Je pense que la formation n'est pas assez complète. Le stage nous permettait d'apprendre la pratique et de se confronter à la réalité du terrain. À mes débuts, il y avait 140 avocats contre

près de 420 aujourd'hui, on assiste donc à une paupérisation de la profession et à une hausse de la concurrence entre avocats... » Face aux multiples réformes initiées par les gouvernements successifs, l'avocat expérimenté analyse, lucide : « il faut faire le tri, il y a des bonnes et des mauvaises réformes, et elles ont été plutôt positives en matière de droit des victimes. Idem pour certains aspects de la loi Macron, notamment sur la clarification tarifaire ». Une inflation législative souvent doublée d'un manque d'information et de concertation : « une réforme très importante du droit des responsabilités a été initiée le mois dernier. L'amphi était plein car personne n'était au courant... Nous avons une obligation de formation de 20 heures par an, mais cet empilage des normes nous oblige à toujours nous remettre en question et à actualiser nos connaissances. » Une veille chronophage qui n'empêche pas l'avocat de consacrer le temps nécessaire à chaque client, à Clermont-Ferrand mais aussi à Pont-du-Château. « J'insiste sur le fait qu'il faut passer beaucoup de temps avec le client pour s'imprégner de la personne, de sa vie, de son histoire, c'est essentiel dans l'élaboration de la défense. » ■



« Une réelle fierté. Je suis issu d'un milieu modeste, mon père était chauffeur poids lourds et ma mère secrétaire. Je leur rends donc hommage »



Marie-Brigitte BERRAGUAS-TESSIER

LA DÉFENSE DES DROITS

D'AUSSI LOIN QU'ELLE S'EN SOUVIENNE, MARIE-BRIGITTE BERRAGUAS-TESSIER A « *TOUJOURS ÉTÉ FASCINÉE PAR CE MÉTIER FANTASTIQUE, PAR SA NOBLESSE ET PAR LE RÔLE INDISPENSABLE DE L'AVOCAT* ».

Originaire d'Orléans, Marie-Brigitte Berraguas-Tessier grandit tout près du palais de justice où, dès ses 12 ans, elle passe de longs après-midis. Une vraie passion pour la jeune femme qui dévore les grands films sur la justice et admire les grands avocats pénalistes.

Et une réelle vocation pour celle qui prête serment à la fin de l'année 1980. En 1983, elle rejoint Clermont où son mari vient d'être muté et commence à exercer, d'abord seule, jusqu'à rencontrer Marie Maisonneuve qui deviendra son associée en 1997. Un choix logique pour les deux avocates. « *Nous avons des activités complémentaires, et dans tous les domaines du droit. C'est ce travail à deux, cet échange, qui enrichit les dossiers. Nous sommes de vrais partenaires, presque comme un couple. Les clients nous contactent individuellement, mais je peux aussi indiquer au client que sur un aspect précis du dossier je fais appel à mon associée.* »

Des droits interconnectés

Avec des activités dominantes en matière de droit de la famille, de droit commercial, de droit fiscal,

mais aussi de droit des contrats, Marie-Brigitte Berraguas-Tessier rappelle que « *toutes les disciplines sont interconnectées car le droit est tellement imbriqué (...), les affaires sont complexes et font appel à plusieurs domaines du droit. Par exemple, dans une affaire de divorce, il y a des notions de fiscalité qui interviennent, notamment si le client est chef d'entreprise...* »

Parmi ses domaines d'intervention, Marie-Brigitte Berraguas-Tessier travaille également sur la question des droits d'auteur. « *C'est le domaine de l'immatériel, mais il faut respecter le droit moral. Peu de gens réalisent que les auteurs ont besoin de ces revenus au même titre que d'autres professions. Avec la dématérialisation, tout le monde n'a pas toujours conscience que c'est un vol mais c'est comme lorsque l'on vole un steak. C'est donc un droit indispensable qui m'a toujours passionnée. Et j'évolue dans un milieu où l'on sait ce qu'est la création, mon fils est musicien, donc je sais qu'il est important de défendre ce droit.* » Dans cette multiplicité de droits, l'avocate passionnée, qui aime « *lire, écrire, coudre et bricoler* », n'en a que trop rarement l'occasion. « *Cette profession vous happe, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Un confrère disait que ce n'est pas une profession mais un état.* » ■

« Cette profession vous happe, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Un confrère disait que ce n'est pas une profession, mais un état »